GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 5 AOUT 2008

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 5 août 2008, a examiné quatre projets de délibération et a pris des arrêtés.

Instauration d'un contrôle technique obligatoire :

Le gouvernement a approuvé un projet de délibération visant à modifier le code de la route de la Nouvelle-Calédonie afin de rendre obligatoire le contrôle technique des automobiles et des camionnettes de plus de cinq ans. Cette mesure est assortie d'une obligation de réparation lorsqu'elle s'avère nécessaire.
Ces modifications instituent la nécessité de circuler avec un véhicule en bon état de marche et d'entretien, attesté par un contrôle technique périodique.
Ce contrôle devra être effectué avant le cinquième anniversaire de la date de mise en circulation, puis tous les trois ans dans un centre agréé (Koumac, Koné, La Foa, Nouméa, Ouvéa, Maré, Lifou et Île des Pins).
Les véhicules de transport de personnes, les ambulances, les taxis, les auto-écoles, notamment, seront soumises à un contrôle annuel.
La non présentation du véhicule à ce contrôle périodique sera sanctionné par une contravention de 4ème catégorie de 15000 F CFP et le défaut de réparation pourra entraîner l'immobilisation du véhicule.

Création d'un syndicat de transport interurbain :

Le gouvernement a adopté les dispositions relatives à la création d'un syndicat mixte interurbain. Ce chantier, mis en route voilà cinq ans, doit permettre le lancement effectif de ce réseau (lignes de brousse) pour le début de l'année 2010. Il vise à améliorer de façon notable la desserte en instituant la possibilité d'aller-retour dans la journée sur les destinations principales grâce à la création d'une autorité organisatrice regroupant les compétences du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et des provinces Sud et Nord.

Revalorisation des prestation familiales des agents des cadres territoriaux et communaux :

Le gouvernement a revalorisé les montants des prestations familiales des agents de la fonction publique territoriale de façon à les aligner sur celles de la Cafat.

Ainsi, les nouveaux tarifs sont :

- Les allocations prénatales : 10090 F CFP/mois au lieu de 9760 F CFP.

- Les allocations de maternité : 17 660 F CFP/mois au lieu de 17 080 F CFP.
- Les allocations familiales (par enfant) : 5 300 F CFP/mois au lieu de 5 120 F CFP.
- Le complément familial (par enfant) suivant ressource : 6 810 F CFP au lieu de 6 590 F CFP.

Formation :

Plusieurs stages de formation du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Sud (CFPA Sud) sont agréés en vue d'un financement conventionnel à leur réalisation.

Aviation civile :

Le statut des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile (TSEEAC) a été modifié pour tenir compte de l'évolution des métiers concernés.
Cette modification concerne principalement les grilles indiciaires qui ont été calquée sur celle des TSEEAC relevant de la fonction publique métropolitaine.

Tabac :

Le Groupe Philip Morris est autorisé à commercialiser la cigarette Marlboro Bleu.
3 nouvelles références de cigares seront mises sur le marché par Swedish Match : le « La Paz Wild » en 5, le « La Paz Mini Wild » en 10 et le « La Paz Gran Corona » en 3.
Le prix de vente à l'unité du tabac bâton EMU est révisé pour s'adapter à un nouveau conditionnement.
Enfin le Groupe Altadis, fournisseur des marques Gauloises et Gitanes augmente ses prix d'environ 7%.

En Bref …

- La liste des spécialités et les niveaux de spécialité de sapeurs pompiers relevant de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics ont été définis. Cette mesure va permettre aux sapeurs pompiers de bénéficier des régimes indemnitaires correspondants à leurs spécialités.

- Le gouvernement a approuvé la convention signée avec la province Sud l'autorisant à occuper une partie de l'emprise de la route de Normandie (VE1) pour y établir une piste de freinage et une installation destinée au permis de conduire des motocyclettes.

- Le gouvernement a arrêté la liste des documents nécessaires à la composition du dossier d'inscription au tableau de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie.
- La société HELISUD s'est vue délivrée une licence d'exploitations lui permettant d'exercer une activité de transport aérien public de passagers, de courrier et de fret.

- L’association Sportive de la Police et des Pompiers de Nouvelle-Calédonie (ASPPNC) est autorisée à organiser une loterie dont les bénéfices serviront à financer le déplacement d’une délégation aux 13ème « World police and fire games » du 31 juillet au 9 août 2009.

- L’association Sportive Le Nickel (ASLN) Shito Ryu Karaté Do est autorisée à organiser une loterie, les bénéfices permettront l’achat de matériel sportif.

- Le gouvernement a délivré des certificats d’inscription au registre des conducteurs de transport routiers de personnes et des cartes professionnelles.

- Le nombre des postes ouverts aux concours des cadres territoriaux de l’équipement et de l’économie rurale a été modifié. 9 postes au lieu de 7 sont ouverts pour le corps de technicien de l’économie rurale et 13 postes au lieu de 16 le sont pour le corps des techniciens de l’équipement.